

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

DELIBERATION N°CP2024-05/9/48 DOSSIER N°6305	AIDES INDIVIDUELLES RELATIVE AU PLAN SANTÉ "DITES 23...!"
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVE AU PLAN SANTÉ "DITES 23...!"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,
VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-05/9/48 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

BÉNÉFICIAIRE	TYPE D'AIDE Aide liée aux frais de stages	AIDE ACCORDÉE
P. M.	ORTHOPHONIE (ILFOMER - Limoges) 4ème année stage du 22/01 au 16/04/2024 (les lundis et mardis hors vacances universitaires) soit 1 mois et 1 jour	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 516,66 €
S. T.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) Externe 4è année (DFASM1) stage du 25/03 au 20/04/2024 soit 1 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 500,00 €
TOTAL Aide au stage		1 016,66 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives d'aides liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites.. 23 ! » ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET